

Rapport moral et d'activité du Président de la FNC – Willy SCHRAEN



Vous trouverez parmi les documents qui vous ont été remis, le rapport d'activité de la FNC au cours de la période écoulée 2016-2017. Comme vous le constaterez, le panorama des sujets est particulièrement vaste.

Depuis nos interventions sur le plan législatif, avec la loi Biodiversité, la loi Montagne, la Directive Armes et jusqu'à nos actions sur le plan règlementaire, avec les dossiers des dates, des espèces chassables, de la défense de nos divers modes de chasse, en passant par les dossiers des nuisibles et les crises sanitaires.

Vous constaterez également les réalisations, en particulier dans le domaine des études scientifiques et techniques, dont l'étude BIPE 2, qui prouve, chiffres à l'appui, l'apport positif de la chasse à la biodiversité. L'unité de compte de notre bilan se chiffre en milliards d'euros.

J'ajouterai nos actions – hélas avec peu de moyens - en matière de communication avec la mise en valeur de la viande de gibier, notre présence croissante sur les nouveaux médias ou les réalisations conduites dans le domaine de l'éducation à la nature avec EKOLIEN. Je vous laisse en découvrir les détails.

La simple confrontation avec ces quelques exemples, donne la mesure des enjeux qui sont les nôtres.

C'est pourquoi, comme je l'ai souligné, lorsque vous m'avez confié la responsabilité de la Présidence de la FNC, il nous faut changer en profondeur le logiciel chasse, pour aborder avec force et sérénité, les vingt prochaines années.

Je vous propose donc une stratégie offensive sur le plan européen comme sur le plan national, qui se situera à la hauteur des valeurs que porte la chasse française.

1 L'EUROPE

Le 25 mars prochain, nous allons fêter les 60 ans du Traité de Rome et la création de la CEE. Le climat délétère de cet anniversaire n'est pas forcément pour déplaire aux chasseurs. Certains espérant quitter l'Europe et d'autres encore la changer.

Depuis les Directives Oiseaux et Habitats, de 1979 et 1992, la chasse, et avec elle la ruralité, ont été placées au banc des accusés.

Entre la vision punitive de la Commission Européenne, le harcèlement des ONG et les dérives de la jurisprudence, comment encore aimer l'Europe, alors que nos campagnes, faites de bocages, de landes et de chemins ruraux, s'effacent, au profit d'espaces artificialisés et stérilisés dans l'indifférence générale ?

La construction environnementale européenne doit cesser d'être dévoyée. La protection de la nature ne peut plus être muséographique, administrative et étatique, car son bilan est un échec. Nous allons donc proposer, nous chasseurs, attachés à nos territoires vivants, une autre voie et de nouveaux concepts à intégrer dans des Directives rénovées :

■ La subsidiarité : l'Europe doit reconnaître les pratiques à caractère identitaire, notamment les chasses dites « traditionnelles ». Elles appartiennent à notre patrimoine cynégétique. L'exception culturelle doit être intégrée au droit de l'environnement.

■ L'adaptabilité : L'Europe doit reconnaître que des usages durables – dont la chasse – sont les garants les plus efficaces de la préservation des ressources naturelles. Elle doit intégrer le principe de flexibilité et l'appliquer au statut des espèces chassables, protégées ou régulables, afin d'en améliorer la gestion. Les débats sur le loup et sur les oies sont au cœur de cet enjeu.

■ La transparence : L'Europe doit s'ouvrir à la transparence et au respect réel de la démocratie, ce qui n'est guère le cas dans les contentieux ouverts contre la France : je pense à l'Ortolan, je pense aussi à la modification en cours de la Directive Armes, dont le contenu soumis à des « trilogues » de couloirs emmenés par la Commission Européenne, s'éloigne de l'objectif de lutte contre la criminalité pour se concentrer sur la sanction des détenteurs légaux.

Si la Commission Européenne engage à marche forcée des réformes inutiles, elle semble, par contre, récuser toute tentative de faire évoluer les Directives environnementales vieilles de trente ans, aux concepts

dépassés, et écarter une réforme ambitieuse de la Politique Agricole Commune, seule à même d'assurer un véritable rétablissement de notre biodiversité.

Face à cela, nos objectifs prioritaires sont clairs et nous veillerons à leur application. Et si la FACE ne peut assurer une fonction syndicale et de lobbying efficace pour les intérêts français, nous saurons, pour le même prix, faire seul ou autrement.

2 LE NATIONAL

Au plan national, je propose également que nous reprenions l'offensive dans les trois domaines qui sont les clefs de l'avenir de la chasse : le gibier, les milieux, la société et les structures.

Développer le gibier

Sa présence, son abondance, sont les preuves tangibles du succès d'une bonne gestion dont nous revendiquons la responsabilité.

Le petit gibier est devenu l'urgence extrême et nous l'avons tous constaté, 2016 a été pour certains départements, une fois de plus, une année noire pour la perdrix.

Lors des débats sur la loi biodiversité, notre position de refus des néonicotinoïdes a été vilipendée par certains. Nous devons être fiers de cette victoire qui n'est qu'une première étape, car la suite tiendra en quelques objectifs : limiter le parcellaire monoculturel, rétablir les éléments fixes du paysage, abolir les intrants toxiques et donner des limites à la mécanisation agricole.

Nous devons évoluer vers une politique constructive de gestion de tous les territoires, globale et non zonale, et proposer qu'une ressource fiscale sur les produits phytosanitaires alimente un fonds de préservation de 3 % de la SAU, minimum nécessaire à la survie de l'avifaune.

Les ghettos de nature, les zonages sur-réglés, pour favoriser quelques espèces symboliques, ne sont aujourd'hui que des cache-misère portés par des ONG dont l'idéologie, revêtue de bien-pensance, ne camoufle plus l'étendue des espaces stérilisés et artificialisés. Une chance pour nous, et nous le vérifions en Régions, le militantisme vert est en déclin idéologique, politique et surtout, financier.

Nous sommes parvenus à faire évoluer les concepts et reconnaître qu'un usage durable a un solde positif pour la biodiversité. Il nous faut maintenant parvenir

à ce que la nature ordinaire, celle de tous les jours, celle de monsieur Tout le Monde, celle des chasseurs, revienne au centre des priorités.

Je l'évoquais tout à l'heure pour l'échelon européen, il nous faudra assouplir le statut des espèces protégées et chassables.

Une espèce chassable doit pouvoir être protégée le temps nécessaire au retour en bon état de conservation. A l'inverse, lorsqu'une espèce protégée pose problème du fait de son expansion, voire de sa prolifération, elle doit pouvoir être régulée ou chassée plus longtemps, sans états d'âme.

Vous l'avez compris, nous sommes au cœur du sujet des oies grises qui a réussi à cumuler jusqu'à la caricature, les défauts des règles franco-européennes. Adaptabilité et subsidiarité devraient remplacer, je le répète, les principes en vigueur.

Harmoniser ne doit plus être synonyme de banaliser. Au travers de l'Europe, les territoires sont géographiquement différents, les modes et cultures de chasse, les espèces chassables, correspondent à cette biogéographie.

Que la loi européenne ou nationale se concentre sur des grands objectifs généraux, c'est sa vocation, mais que les moyens d'y parvenir reviennent dans les mains des gestionnaires, dans le respect des identités nationales et régionales, c'est cela une vraie démocratie participative.

Le principe de précaution, utilisé très largement contre la chasse, qu'il s'agisse de la gestion des migrateurs ou de la pérennité des chasses traditionnelles, doit être transformé en principe de responsabilité. Sa nouvelle déclinaison dans la loi Biodiversité, sous la forme du principe de non régression, doit être nettement encadrée. Faute de quoi, lorsqu'une espèce protégée deviendra invasive, (par exemple le cormoran, les oies, le loup dans certaines zones) nos territoires se verront une nouvelle fois confisquer leurs moyens d'agir.

Les chasseurs, très attaqués dans l'exercice légitime de leur passion, ont été bien souvent des lanceurs d'alerte précurseurs mais peu entendus.

Le dossier du bien-être animal en est un bon exemple. Dès 2005, en organisant un colloque sur ce thème, à l'Assemblée Nationale, la FNC avait pointé du doigt la dérive idéologique de certains groupuscules animalistes, classés d'ailleurs dans certains pays, comme associations terroristes. La FNC avait aussi tenté, alors sans grand succès, de fédérer les détenteurs

d'animaux contre ces extrémistes.

Puis, les débats se sont ouverts autour de l'animal domestique, des animaux d'élevage. Et les animalistes, entendent bien, désormais, remettre en cause le statut de l'animal sauvage. Si nous n'y sommes pas attentifs, la dérive compassionnelle conduira à l'abrogation de la chasse et de toute utilisation de l'animal, qui est le but ultime recherché.

Une plateforme européenne sur le bien-être animal se met en place : on voit bien déjà sur quoi elle débouchera.

Nous le savons tous, l'animal sauvage ne connaît qu'un bien-être, celui de disposer de conditions écologiques favorables au maintien et au développement de son espèce.

La chasse, le chasseur, doivent être respectés. Nous assumons, au nom d'une culture millénaire, ce paradoxe : préserver des espèces tout en les capturant. Le respect de l'animal est dans notre ADN mais nous nous opposerons à une vision «antispéciste» car l'homme n'est pas un animal comme les autres. D'où notre engagement au sein du forum Homme /Animal / Société, qui a commencé à fédérer ceux qui partagent notre sensibilité et à agir sur le terrain politique contaminé par les «welfaristes».

Des milieux naturels fertiles

Les chasseurs, les ruraux le savent tous, aucune espèce, faune ou flore, ne peut se développer si le milieu naturel n'est pas en équilibre.

Les zones humides, les haies, les chemins ruraux, sont les colonnes vertébrales de la biodiversité.

Le bénévolat des chasseurs, équivalant à 50 000 emplois, leurs multiples réalisations, dont la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, sont la preuve, confortée par les résultats de l'étude BIPE 2, qu'il y a dans notre pays des acteurs sur lesquels compter pour avancer dans la bonne direction.

C'est cette expérience qui nous a conduits, par exemple, à nous opposer aux conséquences réglementaires de la loi agricole et forestière. Le volet sylvicole de ce texte constitue une menace. Si la forêt française dérive vers l'artificialisation, dont nous mesurons hélas aujourd'hui toutes les conséquences en agriculture, elle entraînera la mort du cerf et du chevreuil. Nous ne laisserons pas remettre en cause le plan de chasse ou les A.C.C.A sur ce simple motif.

Nous retravaillons le projet de décret «Forêt-grand gibier» pour faire rapidement des propositions à l'Administration et à la forêt privée.

Mais je le dis clairement à notre cher ministère et à l'État : nous n'accepterons jamais ce décret en l'état – même si on essaie de nous resservir le plat via le programme national de la Forêt et du bois et donc, à terme, en régions. Projet qui nous a fait quitter le CNCFS. Et nous n'hésiterons pas à saisir le juge ou le législateur si l'issue réglementaire n'est pas satisfaisante !

C'est dans le même état d'esprit qu'il faudra repenser le système des dégâts agricoles. Cumuler le droit d'affût et près de 40 millions d'indemnisation à la seule charge des chasseurs, ne sera bientôt plus tenable. Le chasseur n'est pas le seul responsable du développement du grand gibier et encore moins de l'artificialisation des milieux. Il est un régulateur essentiel mais il ne peut plus être le seul payeur. Nous travaillons aussi à remettre à plat le système d'indemnisation auprès du monde politique.

Insérer la chasse et notre vision de la nature, dans la société

Aborder cette question, c'est en arriver au débat de la gouvernance et des structures.

Les structures institutionnelles

Nous avons vécu depuis près de 50 ans dans un système relativement stable : avec une tutelle, le Ministère de l'Environnement, et un établissement public administratif, l'ONCFS.

Je vous propose de remettre l'histoire de la chasse en mouvement, car, deux évolutions majeures sont intervenues : la création de l'AFB et les nouvelles responsabilités environnementales des régions.

Dans ce contexte, nos institutions sont désormais obsolètes.

L'Agence Française pour la Biodiversité est dotée d'une feuille de route pléthorique intégrant tous les milieux naturels, terre, mer et Outre-Mer, et toutes les missions. Être juge, partie et arbitre, était concevable sous l'Ancien Régime, mais ne l'est plus depuis la Révolution française et le principe de séparation des pouvoirs.

Revenons, donc, aux fondamentaux pour ce qui concerne, en particulier, la police de l'environnement. Mission régaliennne, sous contrôle des Préfets et Procureurs, elle devrait être placée sous la direction d'un corps expérimenté, police ou gendarmerie, et répondre aux besoins de proximité territoriale. De la même façon que les pêcheurs ne payent plus

la police de la pêche, les chasseurs ne doivent plus payer la police de la chasse et de la protection de la nature qui doit trouver d'autres sources de financements.

A mission d'intérêt général, financement national. L'AFB, qui doit être allégée de cette mission de police, doit devenir l'agence de la gestion de la nature et des ressources naturelles en concentrant les pôles scientifiques sur la biodiversité, encore dispersés au sein de divers établissements. Elle doit être dans une logique d'expertise et pas répressive.

Les Fédérations des Chasseurs sont, depuis la Loi Chasse 2000, délégataires de missions de service public en matière financière et sécuritaire. Elles ont pleinement fait la preuve de leur efficacité. Il faut désormais aller jusqu'au bout de cette mutation et la finaliser.

La gestion de la faune sauvage, notamment gibier, est le cœur de métier de nos structures. L'ingénierie, les études scientifiques, la gestion des territoires pilotes et des réserves nationales de chasse, doivent en être les instruments.

La redevance cynégétique, affectée à l'ONCFS aujourd'hui, doit être redéployée dans le système fédéral pour lui permettre d'assurer ses obligations. La redevance pour la protection des milieux aquatiques est dévolue à la Fédération Nationale de la Pêche ; nous demandons, si l'ONCFS venait à disparaître – ce qui semble aller dans le sens de l'Histoire- que la «redevance pour la gestion de la faune sauvage» soit dévolue à la Fédération Nationale des Chasseurs et à son réseau fédéral pour financer l'ingénierie dans nos structures, notamment régionales, voire la police de proximité, pour ceux qui le souhaitent.

L'objectif de ces évolutions n'est pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais de faire en sorte que les enjeux liés à l'ingénierie des espèces et à la préservation des milieux naturels, à la reconquête de la biodiversité débouchent sur de vrais résultats.

Notre expérience montre et démontre que la préservation de nos territoires est indissociable du développement durable des divers usages qui y sont attachés. Conserver d'un côté un Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, et de l'autre, un Ministère de l'Environnement, c'est sans doute consolider des fractures artificielles. Ce n'est pas la bonne réponse, pas plus que de rattacher la Chasse à l'Agriculture. Un Ministère de l'aménagement des territoires ruraux et du développement des ressources naturelles, auquel serait, entre autres, rattachée la chasse, nous paraît une solution d'avenir que je laisse à la réflexion des Présidents qui viendront cet après-midi.

Mais il faudrait un autre logiciel dans ce ministère de l'Écologie qui nous aime, certes, mais qui manque parfois de preuves d'amour. Et qui met des mois à recevoir le président de la FNC... Qui ne nous alerte pas sur les contentieux «oies» ou «nuisibles» et ne nous fournit jamais ses arguments en défense. Qui ne signe toujours pas de convention avec nous comme avec les autres ONG ; qui, pour ne pas les fâcher, ne signe pas non plus de convention en matière d'Éducation à la Nature avec les fédérations.

Et qui désigne des anti-chasse à la tête de l'AFB tout en nous excluant de son Conseil... Un ministère qui ne renouvelle pas l'agrément au titre de la protection de l'Environnement de certaines associations de chasse spécialisées, qui lui sont pourtant de précieux alliés – y compris parfois contre la FNC !

Combien de fois faut-il rencontrer un ministre, qui s'engage à réviser une circulaire maladroitement sur le partage de la nature, qui s'engage à autoriser les modérateurs de son, avant que sa haute administration passe à l'acte ? Combien de temps pour que la parole donnée (en laquelle nous, pauvres ruraux, croyons encore) soit respectée ?

J'ai aussi la naïveté de croire qu'un Premier ministre, quel qu'il soit demain, aura un jour la sagesse de nommer un ministre de l'Écologie qui connaîtrait enfin autant les terroirs que les trottoirs ; «la France périphérique» et pas seulement celle limitée au périphérique parisien ; qui connaîtrait les ruraux autant que les Bobos. L'Écologie, et pas seulement la chasse, y gagnerait beaucoup...

Les nouvelles responsabilités environnementales confiées aux régions, sont le socle de l'évolution en cours. L'échelon régional est la clef des nouvelles politiques dans le domaine environnemental, forestier, sanitaire et dans celui de l'éducation à l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns.

Les structures doivent s'adapter à cette nouvelle donne, celles de la chasse française aussi. Raison pour laquelle nous avons organisé récemment une rencontre sur ce thème au Sénat avec le St Hubert Club, comme toujours actif dans son rôle de «Think Tank» de la chasse.

Les structures fédérales

Le plan de charge que les changements dans le paysage institutionnel et européen dessinent, va conditionner l'évolution de nos objectifs et de nos missions. Or, on ne peut construire notre avenir que si nos fondations sont solides. Deux zones de faiblesse ont été identifiées : l'érosion du bénévolat, le déficit de nouveaux chasseurs.

Nous devons corriger cette dérive en nous donnant les moyens de promouvoir le bénévolat, d'encourager les vocations et de simplifier l'examen et la pratique de la chasse.

Les études que nous venons de conduire avec BIPE 1 et 2, soulignent qu'un chasseur sur deux s'implique dans le bénévolat, ce qui représente l'équivalent de plus de 50 000 emplois, répétons-le.

La gestion du gibier et de la faune sauvage, celle des habitats et des milieux naturels, l'animation sociale et culturelle de nos territoires, doivent être encouragés pour les chasseurs comme ils le sont dans d'autres secteurs.

Nous allons donc proposer, d'une part, que notre réseau fédéral bénéficie de la reconnaissance d'intérêt général et d'autre part, nous soutiendrons la défiscalisation du permis de chasser.

Nous allons également proposer que les élus associatifs en activité professionnelle, qui s'engagent dans de multiples missions de représentation au sein des Commissions et des structures créées par le législateur, bénéficient d'un droit au congé associatif. Cette mesure permettrait de ne pas pénaliser les actifs qui s'engagent au service de notre collectivité.

L'accès à la chasse doit être tout particulièrement développé. Là encore, un double mouvement de simplification doit intervenir.

L'examen du permis de chasser, tel qu'il est aujourd'hui conçu et organisé, est un frein au développement de la chasse. Il faut imaginer des scénarios alternatifs faisant appel à des exemples bien connus comme la formation initiale et la formation continue. Il faut s'adapter aux rythmes des lycéens, des étudiants et des actifs. Il faut faire évoluer le contenu de l'examen, la sécurité est essentielle mais la maîtrise de la connaissance de la nature est incontournable. Nous allons donc proposer que notre réseau fédéral reprenne la responsabilité de l'examen du permis de chasser, sous contrôle de l'Administration. Seules nos structures sont à même, aujourd'hui, de garantir le sérieux, la souplesse et la fluidité nécessaires à une augmentation nette du nombre des futurs chasseurs, qui ne cesse de se confirmer.

Nous allons aussi, à la FNC, proposer à l'État une nouvelle organisation des validations du permis de chasser. Sans remettre en cause le permis départemental, mais en essayant de revoir à la baisse le «National», pour mieux encourager le nomadisme cynégétique.

La simplification doit également être une priorité concernant la réglementation de la chasse. Qui peut pratiquer aujourd'hui une activité avec près de 500 pages du Code de l'environnement dans la poche ou –pire !- les 1100 pages du Code de la chasse de Maître Lagier ? Moins de réglementation et plus de responsabilité, voilà ce que nous souhaitons.

C'est le sens que je donne à la création des futures écoles de chasse. Nous avons un rôle majeur à jouer dans la transmission de nos savoirs et savoir-faire. Une culture ne s'acquiert pas par la réglementation mais par l'échange et le vécu. Responsabiliser c'est faire confiance à l'avenir ; réglementer, c'est infantiliser.

80 000 jeunes d'âge scolaire sont concernés par nos interventions en matière d'éducation à la nature, malgré le refus poli de signature de la Convention nationale qui nous est donc toujours opposé.

Il faut désormais impliquer un plus grand nombre de jeunes et d'adultes dans la découverte réelle de la chasse, de la pêche, de la gestion des milieux naturels et créer des pôles de la ruralité qui seront l'un des instruments au service du développement de nos territoires. L'État et les régions doivent s'engager à nos côtés dans ce nouveau projet.

Ces avancées sont conditionnées par une réforme des responsabilités confiées à nos structures, une simplification du droit cynégétique, mais également, par une acceptation de la chasse par notre société.

La filière chasse est l'une des sources de création de la richesse de nos territoires. Plusieurs milliards d'euros restent investis, grâce à notre activité dans l'économie française. Tout l'édifice repose sur les épaules des chasseurs et surtout, sur leur porte-monnaie.

Pour mener à bien nos programmes d'ingénierie, consolider nos ambitions en matière d'écoles de chasse et de pôles de la ruralité, faire partager ces enjeux à nos concitoyens, il nous faut des moyens et des moyens financiers en particulier.

A la FNC, notre budget Communication n'est pas à la hauteur de nos missions. Nos équipes sont sous-dimensionnées au regard de nos besoins européens et des huit Ministères avec lesquels nous travaillons. La Fédération Nationale de Pêche bénéficie, elle, d'un transfert d'environ 25 millions d'euros annuels. La chasse française doit entrer dans ce mouvement. Je le répète pour qui doit l'entendre, si l'ONCFS est absorbé par l'AFB et si une partie de ses anciennes attributions est transférée au réseau fédéral de la chasse, le financement devra suivre.

Sans une communication grand-public d'envergure, nous ne serons pas audibles. Nous devons nous en

donner les moyens. Sans une expertise scientifique de qualité, nous ne serons pas crédibles. Nous devons nous en donner les moyens.

Pour ces raisons et celles, multiples, énumérées précédemment, nous devons aussi donner les moyens à nos structures fédérales, d'accompagner ces changements.

Spécialisation et synergie sont les clefs des évolutions. Chacun des maillons de notre réseau fédéral doit amplifier ses actions sur ce qui constitue son cœur de mission.

Aux Fédérations départementales, la gestion des chasseurs et des territoires ; aux Fédérations régionales, la planification, l'expertise et le financement des grands projets pour la chasse et la ruralité ; à la Fédération Nationale, la coordination, la représentativité et le long terme.

La FNC doit se donner, en particulier, une véritable ambition scientifique en mettant en synergie les divers instituts scientifiques qui contribuent aujourd'hui à réaliser les travaux dont nous avons besoin.

La FNC doit se donner, en priorité, une véritable fonction d'animation de l'ensemble du réseau fédéral et créer les conditions réelles de la synergie que nous devons avoir.

Ces quelques exemples mettent l'accent sur deux conditions préalables qu'il nous faut remplir très vite. C'est pourquoi j'ai fait du débat statutaire, que nous allons engager dans quelques instants, une priorité. Ces deux conditions sont la représentativité et la stabilité.

La représentativité est d'autant plus nécessaire que la chasse est diverse dans tous ses aspects. Il nous faut donc avoir la certitude, lorsqu'une décision est prise, qu'elle est pleinement significative de la volonté de nos chasseurs.

La stabilité me paraît également un facteur essentiel. Le «turn-over» des élections tous les trois ans, ne nous a été imposé que pour nous affaiblir.

Nos missions, notre ambition, ne peuvent plus se satisfaire d'avoir des pieds de plomb. Voilà pourquoi nous vous soumettrons tout à l'heure ces modifications statutaires dont vous avez largement débattu avec nous dans les réunions régionales.

3 CONCLUSION

En résumé, vous le voyez, nous avons la volonté, avec notre nouvelle équipe à la FNC, en synergie étroite entre élus et professionnels :

■ de promouvoir une nouvelle vision de la Nature, de la Chasse et de leur gestion,

■ d'optimiser les structures en charge de l'environnement et de la chasse et de rééquilibrer la gouvernance de la Nature,

■ de répondre aux nouvelles menaces sanitaires, sécuritaires ou «welfaristes» que va connaître ou connaît déjà la chasse,

■ d'encourager une réforme de nos structures fédérales, de la vie associative, de la pratique cynégétique et des vocations.

C'était aussi la finalité des Commissions et Groupes de travail que nous avons lancés et que vous avez tous animés, Présidents et directeurs, avec enthousiasme.

La réforme de nos Statuts est la première traduction concrète de notre volonté de nous mettre en ordre – interne – de bataille pour relever d'autres défis, avec la sérénité d'un fonctionnement harmonieux des structures et la durée des mandats pour le faire.

Je sais que ma personnalité un peu «clivante», n'est pas du goût de tous. Je sais que je suis parfois un peu brutal, que je n'envoie pas que des fleurs (alors que ma vocation professionnelle est pourtant d'en distribuer !). Mais j'ai une culture de chef d'entreprise et le souci que la FNC soit votre entreprise et celle de la chasse française, avec aussi une culture syndicale et une culture du résultat. Mais pas des ronds de jambe et des ronds de cuir !

Dans l'entreprise comme dans une fédération nationale, il faut un chef, une équipe, une stratégie et un programme partagés... Je m'y suis employé en parcourant les nouvelles régions de France pour être à votre écoute et vous faire partager cette ambition. Pour paraphraser ce que disait un Président américain, «Ne vous demandez pas seulement ce que la FNC peut faire pour vous mais ce que vous pouvez faire pour elle.»

Nous avons un formidable réseau : cessons d'affaiblir ou de dénigrer nos propres structures si nous voulons mieux affaiblir celles de nos opposants et leur idéologie déclinante.

Mettons en ordre de marche la Maison Chasse qui reste un formidable outil de gestion de la vie associative, du gibier, et d'affirmation de nos valeurs. Des valeurs qui ne sont pas celles du passé mais de la modernité, comme le prouve l'engouement retrouvé des candidats au permis de chasser.

De nouvelles stratégies de gestion de la Nature se mettent en place dans le monde. Elles nous sont favorables, s'imposant contre les ONG, contre l'Europe de l'environnement, dont l'idéologie muséographique est obsolète.

Je voudrais terminer ce rapport d'activité en vous remerciant de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la tête de la chasse française, avec une équipe efficace et motivée. Vous rappeler toute la passion fusionnelle que je porte à la chasse, à la ruralité, à ses traditions, à ses diversités culturelles, à ses territoires, et enfin aux femmes et aux hommes qui les peuplent et qui les font vivre depuis la nuit des temps. Vous rappeler aussi que le temps des élections internes est révolu, et que dès ma prise de fonction, je me suis employé à reconstruire l'unité de notre maison chasse.

Il y a un temps bref qui doit opposer les idées et les hommes, mais ce temps n'est qu'un épisode ponctuel de la chasse française. Il ne doit jamais nuire aux espoirs que tous les chasseurs de France mettent en nous pour que la chasse française se perpétue. Demain les conflits électoraux et humains qui ont miné ici ou là l'exercice de notre passion, ne seront plus que de lointains souvenirs pour chacun d'entre nous. L'unité d'une chasse constructive et prospective, sous la bannière des élus, des salariés et des partenaires, doit être retrouvée : c'est ma seule ambition, mon seul credo, mon seul objectif !

Vive la ruralité !

Vive la chasse française !

